

## **PV DE LA SEANCE PLENIERE DU JEUDI 21 JUIN 2011 A LA SALLE POLYVALENTE DE CHARNOT A 19H00**

Ouverture de la séance à 19h00 par **Michel Dorsaz, président du Conseil Général**, il salue toutes les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue.

L'assemblée observe une minute de silence pour présenter une pensée aux personnes dans la douleur, en particulier suite aux décès

de Mr. Joseph Darbellay (chef des SI),

de Mr Charles Günther (papa de Vincent Günther, conseiller général),

de Mme Anny Puro (belle-maman de Philippe Terrettaz, conseiller général)

ainsi que pour toutes les personnes dans la peine ou la maladie.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences
2. P.V. de la séance plénière du 16 décembre 2010
3. Prorogations de crédit budget/comptes 2010
  - a. Comptes d'investissement 029.507.00 chauffage à distance +029.610.00 Part foyer + 029.661.00 Parts subventions
  - b. Compte d'investissement 750.501.04 :Ban-Lantière-Ravine Neuve
  - c. Compte d'investissement 750.501.07 :Torrent du Bossay dépotoir Morens-CréppierCrédit complémentaire
  - d. Compte d'investissement 790.500.01 : Révision du plan de zones + RCC (2010)
4. Comptes 2010 de la Municipalité et des Services Industriels de Fully
5. Crédits complémentaires budget/compte 2011
  - a. Compte d'investissement 029.507.00 : Chauffage à distance
  - b. Compte d'investissement 340.500.03 : Zone sportive de Charnot
  - c. Compte d'investissement 790.500.01 : Révision du Plan de Zones + RCC (2011)
  - d. Compte d'investissement 750.506.00 : Pompage du Grand Blettay
6. Motion No 19 : Pour une modification du règlement communal sur l'attribution de la subvention "Aide aux familles"
7. Postulat No 60 : Etude pour la réalisation d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux
8. Divers

**Michel Dorsaz, président du Conseil Général**, annonce que le groupe UDC a déposé une résolution et demande si le Conseil Général accepte qu'elle soit placée au point 8 en lieu et place des divers, ces derniers passant au point 9.

L'assemblée accepte à l'unanimité cette modification.

## 1. Ouverture de la séance

Manquent à l'appel et excusés :

Olivier Granges, PLR

Didier Maret, PDC

Romaine Wailliez, UDC

Michel Cajoux, UDC

## 2. PV du 16 décembre 2010

Trois modifications sont demandées

1. **Julien Monod (PLR)** estime que son intervention, au point 4 du PV (page 2) n'est pas assez étoffée. Le compte-rendu de son intervention sera donc remplacé par le texte suivant :  
"Julien Monod, PLR, propose de favoriser une baisse générale de la pression fiscale sur la commune. Il demande au Conseil Communal d'allouer, lors de chaque augmentation de taxes, une compensation systématique et proportionnelle des recettes par une baisse d'impôts. Il suggère au Conseil Communal d'apporter une réflexion sur un 1<sup>er</sup> pas vers l'amélioration de l'attractivité fiscale de la commune, en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises qui créent des emplois, places d'apprentissage, et ainsi de maintenir les recettes totales de la Commune à un bon niveau, tout en diminuant la facture d'impôt de chaque citoyen.
2. **Grégory Carron (Conseiller Communal)** demande une modification du paragraphe "affaires sociales" en page 7 :  
"A ce jour la Commune compte 22 situations d'aides sociales ouvertes pour des adultes et 12 pour des enfants de moins de 18 ans."
3. **Jean-Luc Maechler (conseiller général)** demande la suppression des deux premières lignes résumant son intervention en page 5 du PV, car elles perdent leur sens en étant présentées hors contexte.

Le PV, avec les modifications indiquées ci-dessus, est accepté à l'unanimité moins une abstention.

## 3. Prorogations de crédit budget/comptes 2010

- a. Comptes d'investissement 029.507.00 chauffage à distance +029.610.00 Part foyer + 029.661.00 Parts subventions
- b. Compte d'investissement 750.501.04 :Ban-Lantière-Ravine Neuve
- c. Compte d'investissement 750.501.07 :Torrent du Bossay dépotoire Morens-Créppier  
Crédit complémentaire
- d. Compte d'investissement 790.500.01 : Révision du plan de zones + RCC (2010)

**Michel Dorsaz, président du Conseil Général**, suggère que l'assemblée discute sur les sujets globalement, mais vote les sujets séparément. L'idée est acceptée à l'unanimité.

Petit rappel concernant le pourquoi de ces prorogations :

- a. 029.507.00 Le retard pris par la construction du foyer Sœur Louise Bron, à cause d'un recours contre une adjudication n'a pas permis d'utiliser la totalité du budget 2010 prévu pour la centrale de chauffe à distance et les travaux de génie civil doivent se faire en coordination avec ceux du home.
- b. 750.501.04 Les travaux prévus au début décembre n'ont pas pu commencer en 2010 car un rapport demandé par le géologue cantonal vérifiant les calculs de stabilité des ouvrages a retenu le dossier durant 5 mois au secrétariat des constructions.

- c. 750.501.07 Les travaux étaient prévus pour la dernière semaine de novembre pour une durée d'environ 3 semaines, mais les caprices de la météo ont fait que les travaux ont dû être reportés à la fin février 2011.
- d. 790.500.01 Le crédit complémentaire sera utilisé pour couvrir les frais supplémentaires engendrés par la consultation des services cantonaux.

La commission de gestion, par son président **Nicolas Fellay**, approuve ces demandes de prorogations qui n'ont suscité aucun élément défavorable particulier. Quant au crédit complémentaire, il n'amène aucune incidence sur le budget 2010. Par conséquent la commission de gestion recommande d'accepter tous ces objets.

**Pour le PLR, Jean-Luc Maechler** demande si, dans les coûts relatifs au chauffage à distance, la part du foyer subsiste.

**Pour le MISE, Vincent Günther** : le groupe soutient toutes les demandes.

**Pour le PDC, Claude-Alain Granges** : le groupe accepte à l'unanimité les différentes prorogations de crédit

**Pour le groupe UDC** : pas d'intervention

**Camille Carron, conseiller communal**, explique que les prorogations sont une suite logique aux comptes 2010 .

Concernant la part foyer : en conséquence du retard pris par la construction, le foyer ne sera plus partenaire à part entière. La commune décide de conserver la maîtrise de cette infrastructure. De ce fait la part foyer sera reprise en totalité par la commune.

Plus aucune intervention n'est demandée, nous passons au vote.

Résultat des votes

- a. Comptes d'investissement 029.507.00 chauffage à distance +029.610.00 Part foyer + 029.661.00 Parts subventions **36 oui/ 3 abstentions**
- b. Compte d'investissement 750.501.04 :  
Ban-Lantière-Ravine Neuve **oui à l'unanimité**
- c. Compte d'investissement 750.501.07 :  
Torrent du Bossay dépotoir Morens-Créppier **oui à l'unanimité**
- d. Compte d'investissement 790.500.01 :  
Révision du plan de zones + RCC (2010) **oui à l'unanimité**

#### **4. Comptes 2010 de la Municipalité et des Services Industriels**

La parole est donnée à **Nicolas Fellay**. Il relève que le degré d'autofinancement consolidé (Municipalité et Services Industriels) de 118.4% est au dessus du seuil de 100% que s'est fixé le Conseil Communal. Le taux moyen des amortissements comptables consolidés Municipalité et Services Industriels de 10.6% respecte la norme légale minimale de 10 %.

L'endettement consolidé a diminué à fin 2010, de même que l'endettement net par habitant. La commission de gestion remarque que la dette par habitant à fin décembre 2010 se situe au même niveau que celle de 2005, soit avant la construction de la salle polyvalente.

Pour l'année 2010, l'**autofinancement cumulé** se monte à Fr. 6'801'782,28 et est donc supérieur au seuil de Fr. 5.5 mio nécessaire pour financer l'investissement du cycle d'orientation.

L'exercice 2010 dégage un **boni d'exercice consolidé** après amortissement de Fr. 2'012'004.72.

**Les investissements 2010** de Fr. 3'772'191.58 sont inférieurs de Fr. 250'207.14 par rapport au budget augmenté des demandes de prorogation de crédit et crédits complémentaires. La commission attire notre attention sur le fait qu'un investissement non budgété a été réalisé pour un montant de Fr. 450'276.75 (salle polyvalente).

**Rubrique pierres sèches**, le prix de revient pour la construction, selon le mur test, est de Fr. 1'200.- par m<sup>2</sup>. En déduction de subventions accordées, il revient à Fr. 600.- le m<sup>2</sup>. Actuellement la construction se fait à la méthode vigneronne, avec utilisation des pierres locales, et revient à Fr. 300.- le m<sup>2</sup>. Le Conseil Communal ne souhaite pas l'abandon de ce projet et est en négociation avec le Canton pour la réduction des exigences.

**La rubrique FMDF**, elle soulève encore quelques soucis mais la commission technique (COTEC), nommée au début 2010, étudie les causes de la chute de production et analyse différentes stratégies d'investissement (réduction des charges, résultat bénéficiaire, valorisation des énergies, ...).

**Au niveau du service des eaux**, ce service réalise un déficit de fonctionnement beaucoup plus élevé que prévu, dû en majeure partie aux frais d'achat de courant et d'entretien du réseau. Une nouvelle hausse de taxe n'est toutefois pas demandée pour l'instant. Le Conseil Communal demande une analyse détaillée pour l'amélioration de ce service.

La commission de gestion approuve les comptes 2010 de la Municipalité et des Services Industriels de Fully et propose de suivre son vote.

**Michel Dorsaz, Président du Conseil Général**, passe la parole aux différents groupes.

**Pour le PDC, Claude-Alain Granges** rapporte que le groupe accepte les comptes 2010 pour diverses raisons telles que

- le degré d'autofinancement consolidé qui dépasse le seuil des 100% fixé par le Conseil Communal
- les recettes fiscales plus hautes que budgétées,
- les charges de fonctionnements maîtrisées, même si des investissements non réalisés en 2010 par la Municipalité expliquent en partie ce bon résultat.

L'endettement consolidé par habitant a diminué et les 6,8 mio d'autofinancement cumulé se situent bien au-delà du seuil minimal de 5,5 mio permettant à la commune l'investissement du CO de Fully. Claude-Alain Granges conclut en remerciant le Conseil Communal, ainsi que les chefs de service et le personnel de l'administration communale et des SI, pour le labeur consenti et les qualités déployées au service de la collectivité.

**Pour le MISE, Vincent Günther** informe que le groupe craignait une augmentation importante de l'endettement, mais il se réjouit de constater qu'il n'en est rien, que l'investissement de la salle polyvalente a été payé en 5 ans, et que globalement l'endettement est revenu au niveau antérieur à celui de la construction de la dite salle.

Et comme l'a relevé la commission de gestion, si l'on retranche les recettes fiscales supplémentaires de 1,1 mio aux 6,8 mio d'autofinancement, la Commune dispose encore de 5,7 mio, ce qui est supérieur au montant conseillé par la fiduciaire pour faire face au nouvel investissement que sera le cycle d'orientation.

Le MISE est agréablement surpris par les investissements importants entrepris par les SI. Le MISE s'en réjouit et encourage les SI à poursuivre dans cette voie.

Pour réduire la consommation de papier et les frais de port, Le MISE propose d'imprimer recto-verso les comptes et les budgets de la Commune, ainsi que de nombreux autres documents distribués aux conseillers généraux. De surcroît ces documents pourraient être imprimés sur papier recyclé.

En conclusion le MISE relève la bonne et pertinente gestion des comptes et félicite les conseillers communaux et les membres de l'administration communale.

**Pour le groupe UDC, Jérôme Desmeules** déclare que le groupe ne désire pas s'exprimer.

**Pour le groupe PLR, Jean-Luc Maechler** remarque que tous les indicateurs relatifs aux comptes financiers qui nous sont présentés sont au beau fixe, ou presque. Un degré d'autofinancement consolidé de 135% a permis une réduction de la dette communale consolidée d'environ 1 mio, ce qui nous ramène à l'endettement d'avant la construction de la salle polyvalente.

Mais une analyse plus détaillée permet de relever que, quand bien même la dette par habitant a diminué, elle reste plus de 2 fois supérieure à celle de la moyenne des communes valaisannes.

Il relève aussi que le budget 2010 prévoyait des rentrées fiscales de Fr. 15'790'000.-, soit CHF 1,3 mio de moins que ce qui a été finalement comptabilisé, ce qui aurait ramené le degré d'autofinancement consolidé à 94% seulement, et ceci sans tenir compte des crédits supplémentaires. D'où cette question : le Conseil Communal savait-il que les entrées fiscales seraient supérieures au budget lorsque les dépenses de l'exercice ont été engagées ? Il est évident que cela n'était pas le cas et cela démontre que la gestion n'explique que partiellement ces résultats proclamés comme bons.

L'entretien du réseau d'eau soulève un autre problème : nous comptons 110 fuites en 2010, ce qui démontre que ce réseau est vieillissant, qu'il va falloir le rénover, ce qui entraînera un fort impact sur notre dette par habitant.

**Michel Dorsaz, président du Conseil Général,** passe la parole à nos conseillers communaux.

**Président de la Municipalité, Edouard Fellay** commence par excuser le caissier communal, Mr. Gérard Granges, absent pour maladie, heureusement sans gravité.

Il nous confie sa satisfaction de la bonne entente entre la commission de gestion et le Conseil Communal lors des traitements des dossiers sur les finances.

Il nous communique aussi sa joie de présenter des comptes aussi sains.

Il remercie les personnes présentes de la confiance témoignée envers le Conseil Communal.

**Nicolas Fellay, président de la commission de gestion,** avise que cette dernière demeurera très attentive aux comptes à venir afin que la marge d'autofinancement reste à 100%.

**Jean-Olivier Cajoux, conseiller communal,** explique que les FMDF ont fourni un effort important, prenant des mesures pour le redressement de la situation financière. Une étude pour le réaménagement de l'ouvrage a été menée et devrait avoir des effets positifs.

**Pour le groupe PLR, Jean-Luc Maechler** compare les situations économiques de Martigny et de Fully. Martigny a le double d'habitants mais le triple de rentrées fiscales, avec une dette par habitant quasiment inexistante. Martigny possède des terrains pour son développement, alors qu'à Fully tout semble focalisé sur le football et les parkings.

Ce constat le conduit à une série d'interrogations :

Pourquoi ne pas étudier une relance fiscale ?

Devrons-nous nous contenter encore longtemps de constater que notre développement économique repose exclusivement sur l'augmentation du nombre d'habitants, augmentation qui risque fort bien de subir un sacré coup de frein en raison de Rhône 3 ?

Disposerons-nous également d'une équipe menée par un président perspicace, une équipe qui sache lancer les actions nécessaires à la diversification de nos ressources financières, une équipe qui se donne les moyens de pouvoir desserrer le corset de notre fiscalité afin de pouvoir donner un sens financier au slogan, tellement vrai par ailleurs, "Fully une commune où il fait bon vivre" ?

**Edouard Fellay, président de la Municipalité**, répond que la dynamique des deux communes n'est pas la même dans ce domaine. Les dossiers prioritaires de Fully sont actuellement le cycle d'orientation, la réforme de l'administration et la 3<sup>ème</sup> correction du Rhône. Il nous avise aussi que nous pourrions lire dans le prochain BO que le règlement sur l'épuration a été homologué.

**Jean-Olivier Cajoux, conseiller communal**, nous informe qu'au niveau du service des eaux quelques surprises sont venues entacher le bon déroulement des travaux prévus. Les travaux supplémentaires à effectuer seront attribués à des entreprises locales afin de limiter les coûts.

Un dossier reste ouvert, celui de la distribution de l'eau potable, avec des questions relatives à l'irrigation de la plaine vers le Rhône, ou à celle du vignoble.

Il relève le bon climat régnant entre la commission de gestion et le Conseil Communal. Il constate la volonté d'avancer de tout un chacun face aux défis actuels, à l'exemple du MISE qui propose de nouvelles idées respectueuses de l'environnement, idées qui ne passent pas inaperçues auprès de Mr. Studer, chef des SI.

**Camille Carron, conseiller communal**, revient sur l'intervention du MISE proposant l'impression recto-verso. Cette solution a été testée mais elle est peu pratique et rend trop difficile la lecture des documents. Quant à la proposition d'utiliser du papier recyclé, elle mérite d'être prise en considération.

Nous passons au vote : **les comptes 2010 sont acceptés à l'unanimité.**

#### **5. Crédits complémentaires budget/compte 2011**

- a. Compte d'investissement 029.507.00 : Chauffage à distance
- b. Compte d'investissement 340.500.03 : Zone sportive de Charnot
- c. Compte d'investissement 790.500.01 : Révision du Plan de Zones + RCC (2011)
- d. Compte d'investissement 750.506.00 : Pompage du Grand Blettay

**Michel Dorsaz, président du Conseil Général**, propose de reconduire la même méthode que pour le point 3. La requête est acceptée par l'assemblée.

Avant le vote voici les avis des groupes.

**Pour le PDC, Claude-Alain Granges** nous fait part des réflexions du groupe :

Achat de parcelles de Fr. 150'000.- aux abords de la zone sportive de Charnot : le Groupe PDC est séduit par cette idée, pour les raisons suivantes :

- Valeur ajoutée au projet, espace moins exigü, etc...
- Coût raisonnable, grâce notamment aux démarches entreprises en toute discrétion par le conseiller en charge du dicastère.
- Transparence de cette demande, car en effet le Conseil Communal aurait pu acquérir une partie de ces terrains en utilisant la marge de Fr. 100'000.- que lui accorde le contrat de confiance. Au lieu de quoi, il préfère adresser une requête globale de crédit complémentaire au Conseil Général.

Afin d'éviter tout conflits d'intérêts et d'écarter tout malentendu, l'entreprise Bender SA renonce à remplir les soumissions concernant tous les travaux de réalisation de la dite zone. Le groupe PDC salue la délicatesse de ce geste, librement consenti, qui prouve, si besoin est, que le bien commun est dans ce dossier le premier servi....

Vient ensuite une réflexion adressée au Conseil Communal : Faire quelque chose pour le foot, c'est bien ; faire quelque chose pour le foot et le CO, c'est mieux ; mais faire quelque chose pour le foot, le CO et toutes les autres associations ou groupements sportifs et culturels, c'est encore beaucoup mieux...

Le groupe PDC est favorable à l'octroi des crédits et recommande aux conseillers généraux de l'accepter également.

**Pour le groupe PLR, Jean Luc Maechler** rappelle que la commune compte de nombreux groupes et sociétés, autant culturels que sportifs, et que le conseil communal doit veiller à un juste équilibre dans la répartition des aides et subventions.

Le groupe PLR accepte les demandes de crédits complémentaires.

**Pour le groupe MISE, Vincent Günther** reconnaît le bien fondé de tous ces objets et qualifie la future zone sportive de belle synergie.

**Pour le groupe UDC, Jérôme Desmeules** nous fait part que le groupe ne désire pas se prononcer.

**Edouard Fellay, président de la Municipalité**, revient sur la part du Foyer de Fr. 7'000.-. Comme le Foyer Soeur-Louise-Bron n'est plus partenaire à part entière de la commune, il va sans dire que nous ne pouvons plus attendre une participation de sa part. La demande de crédit pour le chauffage à distance entre dans la même logique, mais le supplément d'investissement sera compensé par la vente de l'énergie produite.

**Emmanuel Bender, conseiller communal**, remercie chaleureusement toute l'assemblée pour l'accueil réservé à la non-participation aux soumissions de son entreprise Bender SA, dans le dossier "zone sportive".

Quant à l'achat des parcelles proches de la zone sportive, il a demandé des négociations délicates et discrètes. L'aide de Mr. Murisier dans ce dossier a permis de négocier le prix au m2 de Fr. 180.-.

**Nicolas Fellay, président de la commission de gestion**, demande aux conseillers généraux de suivre le vote de la commission de gestion et d'accepter les demandes de crédits complémentaires, tout en avisant le Conseil Communal qu'il doit prendre les mesures adéquates pour que le degré d'autofinancement des investissements ordinaires soit supérieur ou égal à 100% aux comptes 2011.

Nous passons au vote :

- a. Compte d'investissement 029.507.00 : Chauffage à distance  
**accepté à l'unanimité.**
- b. Compte d'investissement 340.500.03 : Zone sportive de Charnot  
**accepté à l'unanimité moins 1 abstention**
- c. Compte d'investissement 790.500.01 : Révision du Plan de Zones + RCC (2011)  
**accepté à l'unanimité moins 1 abstention**
- d. Compte d'investissement 750.506.00 : Pompage du Grand Blettay  
**accepté à l'unanimité**

## **6. Motion 19 – Aide aux familles**

**Michel Dorsaz, président du Conseil Général**, demande aux conseillers généraux s'ils acceptent l'entrée en matière, ce qui ne rencontre aucune opposition.

**Alessandra Arlettaz, conseillère générale**, présente la motion qui vise à modifier l'art.3 du règlement actuel, afin que le montant alloué tienne compte de l'évolution du coût de la vie et s'ajuste régulièrement en fonction de cette indexation.

**Pour le MISE, Vincent Günther** soutient cette modification qui n'apporte aucune charge administrative supplémentaire, mais qui permet d'adapter l'aide au coût de la vie.

**Pour le PDC, Claude-Alain Granges** : le groupe accepte à l'unanimité la demande d'indexation au coût de la vie du montant de l'aide aux familles.

C'est à l'**unanimité** que les membres du Conseil Général acceptent la motion 19.

## **7. Postulat NO 60 : Etude pour la réalisation d'installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux.**

**Michel Dorsaz, président du Conseil Général**, demande aux conseillers généraux s'ils acceptent l'entrée en matière, ce qui ne rencontre aucune opposition.

**Pour le MISE, Bernard Dorsaz** défend le postulat en relevant que nous vivons dans une des régions les plus ensoleillées de Suisse et que nous devrions mettre cette situation à profit en développant les installations photovoltaïques à Fully.

La commission de l'énergie, environnement, édilité et urbanisme, propose une participation financière privée, tout en favorisant l'ouverture du financement des installations aux citoyens de Fully, ce qui



permettrait de réduire l'investissement de la Commune. Cette participation pourrait aussi se faire au sein d'une société coopérative.

**Pour le PLR, Jean-Luc Maechler** soutient ce postulat qui ne peut être que bénéfique pour les citoyens au vu des avantages de l'énergie solaire.

**Pour le PDC, Claude-Alain Granges** nous informe que le groupe soutient ce postulat. Il précise que cette demande du Conseil Général a été anticipée de longue date par le Conseil Communal qui a adressé en 2007 déjà une demande allant dans ce sens au Conseil Fédéral, pour l'obtention d'une rétribution à prix coûtant.

**Pour l'UDC, Jérôme Desmeules** : le groupe soutient ce postulat.

**Jean-Olivier Cajoux, conseiller communal**, se dit enchanté par ce postulat, tout en informant le Conseil Général que le Conseil Communal étudie l'évolution du solaire, allant ainsi dans le même sens que la commission EEEU.

Ce projet fait déjà l'objet par le Conseil Communal de sept demandes d'offre.

Il nous signale aussi que le coût pour ces investissements a fortement diminué. L'étude financière est menée en collaboration avec les SI. Un partenariat extérieur, avec mise à disposition des toits des bâtiments communaux, lui paraît financièrement peu intéressant. L'idée d'une coopérative lui semble plus appropriée.

Tous les points cités dans le postulat sont des pistes à explorer.

**Olivier Studer, chef des SI**, se dit très intéressé par les projets en cours. Il prête une attention particulière au dossier sur le développement du solaire.

**Edouard Fellay, président de la Municipalité**, rappelle à l'assemblée que ce projet a déjà été élaboré par Mr. Joseph Darbellay, qui était un visionnaire. Il rend hommage à ce grand personnage qui s'est tant donné pour la commune de Fully.

Nous passons au vote, le postulat est accepté à **l'unanimité moins 1 opposition**

## **8. Résolution (Carte des dangers)**

**Michel Dorsaz, président du Conseil Général**, rappelle l'art. 33 du règlement du conseil général qui définit une résolution et les étapes de son traitement.

**Pour L'UDC, Jérôme Desmeules** demande au Conseil Communal de faire opposition à la nouvelle carte des dangers, et en particulier ceux qui seraient liés au Rhône, car cette nouvelle carte des dangers a des conséquences énormes pour une partie du territoire qui deviendra dans les faits inconstructible pendant un minimum de cinq ans, le temps que des aménagements soient effectués.

Il se dit interpellé par les prises de position alarmistes du Conseil d'Etat et s'interroge sur l'intervention urgente effectuée il y a environ 10 ans (expropriations urgentes, mio d'investissement) : ces travaux ont-ils été mal exécutés ?

Pour le groupe UDC, il s'agit là d'un moyen du Gouvernement Valaisan de faire le forcing afin que la variante de l'élargissement l'emporte sur les alternatives qui ont été proposées par d'autres groupes politiques ou professionnels.

**Pour le PLR, Jean-Luc Maechler** rappelle que l'Etat du Valais, propriétaire du fleuve, a l'obligation de supprimer au plus vite les risques générés. Mais au lieu de cela, le même Etat profiterait de son rôle de policier, pour générer des restrictions à l'usage de la propriété. Cela est inadmissible, donc le groupe soutien la résolution.

Pour le groupe PLR, il prie donc le Conseil Communal de Fully de s'opposer à cette carte des dangers, et surtout d'obtenir un maximum de recours de propriétaires, en informant immédiatement la population à large échelle, de manière proactive et pas seulement en publiant un texte dans la feuille d'avis.

Nous passons au vote :      **La résolution est acceptée par    29 oui**  
   **9 oppositions**  
   **1 abstention**

## **9. Divers**

**Michel Dorsaz, président du Conseil Général** rappelle deux dates à réserver :

- samedi 10 septembre 2011, sortie de législature,
- jeudi 15 décembre 2011, séance plénière, budget 2012.

**Emmanuel Bender, conseiller communal** nous informe sur divers dossiers :

Sport et Culture

Belle usine, démission de Raphaël Mailler

Mise au concours, l'histoire de Fully

Suisse Bouge, bonne participation.

Nouvelle activité sportive Randonnaz-Bike, merci à ses initiateurs et plein succès pour cette manifestation.

Chantiers Travaux Publics

Rond-point de Provence, début des travaux en août, fin des travaux fin octobre.

Route de Jeur-Brûlé, en voix de finition (goudronnage etc.).

Route de Planuit, route forestière, sa réalisation implique le respect de nombreux critères. Une étude d'impact est menée en collaboration avec Pro Natura.

Châtaignier, chemins du Bray et de la Guillaume, éclairage et lampadaires prévus après les vacances.

Route de Prévent, en étude; le bureau de géomètre Bessero recherche les solutions permettant de limiter les expropriations.

Saxé, Pont Gay, un arrêt de bus sera installé. Le dossier suit son cours.

Rue de l'Eglise, du Restaurant de Fully à la Bibliothèque, en étude. Premiers contacts positifs pris avec les commerçants et les gens du village, mais pas de rue piétonne prévue.

Cimetière, en projet de nouveaux columbariums mieux intégrés (esthétique etc.).

Zone sportive, ce dossier est au canton.

**Edouard Fellay, président de la Municipalité**, donne un bref aperçu de quelques dossiers en cours :  
C.O., 32 bureaux d'architecture ont répondu à l'appel d'offre, l'adjudication se fait les 28 et 29 juillet 2011 et à l'automne le public pourra visionner les maquettes des différents projets.  
Administration, le bureau Magnenat a proposé des conseils et réflexions. Le Conseil Communal et les principaux intéressés se pencheront sur ces questions.  
Correction du Rhône, le dossier suit son cours. Un jury conseil a été mandaté pour analyser les différentes variantes proposées. Ses conclusions seront exposées au plus tard le 31.12.2011. Toutes les communes seront entendues.

**Camille Carron, conseiller communal :**

Postulat zones rencontres, avec le nouveau plan de zone en consultation, nous pouvons voir que six places sont prévues pour l'installation d'une "zone rencontre".

Postulat sécurité, actuellement, les contrôles sont préventifs. Ils seront suivis de contrôles policiers, mais on observe déjà de forts dépassements de vitesse.

Résolution, Camille Carron reste perplexe sur l'impact qu'elle aura, car il est difficile de contrer les travaux étudiés par des experts mandatés par l'Etat. Ce dernier se doit de sécuriser la commune de Fully. La zone inconstructible résultant de la nouvelle carte des dangers est une surprise non seulement pour la Commune, mais aussi pour le Canton.

**Didier Roduit, vice-président de la Municipalité** : le Conseil Communal a déjà réagi à cette carte des dangers. Un formulaire est à disposition des recourants à la réception de l'administration communale et un communiqué de presse sera diffusé.

**Grégory Carron, conseiller communal :**

ASOFY, il remercie toute l'équipe de l'Asofy pour son travail au fil des mois (ex. organisation de la fête *Fully Bouge* et bien d'autres manifestations).

Crèche Pouce, Mme Christiane Lardon, nouvelle directrice de la crèche, entrée en service le 6 juin dernier, a déjà pris les rênes de manière positive malgré quelques problèmes rencontrés, notamment les horaires d'ouverture.

Aide aux Familles, en considérant la demande du Conseil Général et dans la mesure des possibilités du budget 2012, il tiendra compte de ce signal supplémentaire en faveur des familles.

Chambre Pupillaire, au 1<sup>er</sup> janvier 2013 entrera en vigueur le nouveau droit fédéral de la tutelle : suppression des chambres pupillaires et chambres des tutelles actuelles, remplacées par des autorités pluridisciplinaires de protection de l'enfant et l'adulte. De plus chaque commune devra se doter d'un service officiel de la curatelle. Fully, au vu de ses résultats, a obtenu le maintien de sa structure avec en partenariat la commune de Charrat.

Chômage, Fully compte 174 demandeurs d'emplois inscrits au 20 juin 2011. Une baisse de taux de chômage se fait sentir en Valais, principalement due à la reprise d'activité dans les secteurs de trois groupes principaux : la construction, l'agriculture et le tourisme.

Affaires sociales, au niveau de l'aide sociale, à ce jour, la commune de Fully compte 30 situations ouvertes pour des adultes et 15 situations pour des enfants de moins de 18 ans.

Appartements à encadrement médico-social *Mosaïque*, les six appartements à encadrement médico-social sont tous occupés. Si ces studios sont inoccupés, c'est la Commune qui se doit d'assurer les loyers.

Salubrité publique - problématique des chats sauvages, une rencontre de crise s'est tenue le 25 mai 2011, avec les habitants, les professionnels, le refuge d'Ardon, la police et des politiques. Pour l'heure, nous cherchons des solutions.

Garde Champêtre, la recherche de la personne idéale pour cette fonction est plus fastidieuse que prévue.

Voirie - nouveau règlement de la voirie, réuni en séance le 8 juin dernier, le Conseil d'Etat a homologué le nouveau règlement sur la gestion des déchets et les taxes de la commune. Ce règlement entre donc en force avec effet immédiat.

Voirie - appel public d'offres, dans un souci de voir diminuer les coûts relatifs à la gestion des déchets et afin de pouvoir procéder à un nouvel appel d'offres, le Conseil Communal a dénoncé le contrat qui liait notre Commune à l'Entreprise Favre Transports SA pour le 31.12.2011.

A l'ouverture publique des offres, trois entreprises ont participé à cette procédure :

Véolia à Lausanne, TMR et Fleutry transports en association à Martigny et Fully, Favre SA à Martigny. Le Bureau d'ingénieurs CSC Déchets à Tramelan, spécialisé dans ce genre d'exercice, est actuellement en cours de vérifications des prérequis. Affaire à suivre...

**Vincent Günther, conseiller général** : la commission EEEU a été interpellée par le conseiller communal Grégory Carron au sujet de la problématique des chats sauvages provoquant des nuisances à Branson. Une rencontre s'est tenue, malheureusement sans résultat concret à court terme. Des solutions ont déjà été proposées et un règlement spécifique aux chats doit être envisagé.

D'ici là Vincent Günther demande à la Commune de faire respecter l'espace public et le règlement de police.

Quant au projet "Sauvegarde du vignoble en terrasse de Fully et de ses murs", avec les coûts annoncés de Fr 1'200.- le m<sup>2</sup>, en déduisant la subvention fédérale, certains murs reviendraient à Fr 600.- le m<sup>2</sup>. Mais l'office des améliorations structurelles du service de l'agriculture présente des chiffres bien différents, soit Fr 900.- le m<sup>2</sup>. En déduisant les subventions, ce type de mur reviendrait entre Fr 200.- et Fr 300.- le m<sup>2</sup>.

Le vignoble fait partie intégrante de l'image de Fully, certains de ses murs sont actuellement en péril, la Commune doit tout entreprendre pour maintenir ce patrimoine sans le dénaturer.

**Nicolas Fellay, président de la Commission de Gestion**, précise que les chiffres (rubrique pierres sèches) avancés dans le rapport de la commission de gestion ont été obtenus auprès du Conseil Communal.

**Didier Roduit, vice-président** : les prix indiqués sont basés sur des informations obtenues auprès de l'OAS. Notre souhait serait de travailler avec les pierres de notre région ce qui amènerait à des coûts moins élevés. Et il est bien clair que la Commune va tout mettre en œuvre pour que Fully et son vignoble restent en l'état.

**Vanessa Crettex, conseillère générale**, informe que le programme passeport vacances est sur pied, qu'il reste quelques places et que si des personnes sont intéressées pour rejoindre l'équipe de bénévoles, elles seront accueillies avec plaisir.

**Michel Dorsaz, Président du Conseil Général** clôt la séance en remerciant tout le monde de la participation active à cette soirée et il invite l'assemblée à partager une verrée; il est **21h20**.

Président du Conseil Général  
Michel Dorsaz

La Secrétaire  
Jeanne-Andrée Volken